

## Dans la série "ça suffit !" aujourd'hui :

### Salaire et vacances des profs

*(extrait d'un dialogue imaginaire, impromptu et banal, en 2016, entre un enseignant et un quidam)*

"Moi, comme prof, j'ai aujourd'hui 25 ans de boîte, agrégé (concours national 80 reçus en 1993, classé 14ème), Bac +6 et je gagne moitié moins que dans le privé à qualification égale, pas libre de mon affectation donc de mon cadre de vie, aucune perspective de promotion, salaires bloqués depuis 7 ans déjà, aucun avantage particulier, pas de voiture de fonction, pas de CE généreux ni de centres de vacances, pas de primes ni de tickets restaurants, pas de treizième mois, des élèves (et leurs parents) toujours plus pénibles et des conditions de travail qui se dégradent à chaque nouvelle réforme, préparations de cours et correction des copies à la maison sur son "temps libre", même pas tranquille sur la question pédagogique, et le bouc émissaire de la société par dessus le marché !

- Ton métier, je n'en voudrais pas, c'est sûr, très peu pour moi. Je crois que le premier qui me manquerait de respect, je l'étrangle ! Oui mais, d'un autre côté, tu as ... LES VACANCES !!"

*(Fin des débats. On ne peut rien face au Joker)*

Mais au contraire, parlons-en, tiens, des vacances ! C'est à cause des trois mois de vacances d'été (à l'époque) que le décret du 10 juillet 1946, concluant sur les délibérations des 6 janvier 1945 et 11 avril 1946, a fixé le traitement des enseignants au 10/12ème de celui des autres fonctionnaires de grade équivalent. En ce temps-là, dans une France qui restait fondamentalement campagnarde, les grandes vacances allaient de fin juin à fin septembre — fin septembre ! — afin que les gamins et leurs maîtres (il y avait alors bon nombre d'instituteurs-vignerons) participent aux vendanges. Oui, ce fut le motif officiel ! Les congés payés dans le reste du pays, n'excédaient pas trois semaines. Plus tard, les 10 mois furent répartis également sur 12. Aujourd'hui encore, quoique l'on dise, nous ne sommes payés que 10 mois sur 12 et, en attendant le jour béni (et improbable) de l'obtention d'un treizième mois, nous serions en droit de réclamer préalablement un onzième puis un douzième mois ! D'autant plus qu'aujourd'hui, les congés payés, ce serait plutôt 5 semaines, tandis que les vacances d'été des enseignants, elles, durent moins de deux mois (si l'on tient compte des examens qui débordent allègrement sur juillet, et des pré-rentrees qu'il faut bien assurer).

Je sais, je sais, tout un argumentaire bien sourcé affirme que pareille proportion n'apparaît nulle part en clair dans les textes sus cités, et je les crois. Mais aucun de ces détracteurs, curieusement, ne pense nécessaire de faire, donc, un état des lieux du statut des enseignants **avant** la seconde guerre mondiale (et les décrets de 46, 48, 50 et la clarification de 86) ! C'est à cette source là qu'il faudrait bien sûr remonter et si, avec un éloignement dans le temps grandissant beaucoup haussent alors les épaules, l'origine de la polémique n'y réside pas moins, et c'est ma conviction.

Mais au fait, cette base de calcul pour les enseignants a, de surcroît, été réalisée dans le cadre d'une semaine à 40 heures, non ? Hors, la réduction du temps de travail a fait passer celle-ci à 39 heures, puis 35 pour le monde salarié, non ? Que croyez-vous qu'il arrivât encore aux profs ? Rien, strictement rien, officiellement donc, outre le fait d'être payés dix mois sur douze, nous sommes toujours à 40 heures hebdomadaires. En effet, dans l'esprit des législateurs en 1950, les 15 heures de cours devant élèves d'un agrégé et les 18 de cours hebdomadaires pour les certifiés correspondaient bien, chacune, à 1 h 30 de préparation effectuée par ailleurs. Ce qui aboutissait à un temps de travail total de 37 à 45 heures, en conformité avec la législation de l'époque.

Bien sûr, nous avons laissé passer trop d'eau sous le pont pour prétendre remonter à ces origines sans risquer de longues et véhémentes polémiques. Et pourtant... Ce que la France exsangue de l'après guerre a réussi à mettre en place - ex. la Sécurité sociale, les services publics de l'énergie, des transports et des télécommunications, etc - pourquoi la France contemporaine, immensément plus riche, ne pourrait-elle plus en assurer la pérennité ? Pourquoi ce qui semblait un dû à des personnels au service de l'état est aujourd'hui considéré comme autant de privilèges accordés à une castes de parasites ? Pourquoi, dans certains quartiers, un professeur attire davantage les crachats qu'il n'inspire le respect ? Pourquoi, oui pourquoi ? Parce que de dévalorisation en dévalorisation, de "réforme-à-moyens-constants" en "réforme-à-moyens-constants" c'est l'école de la République que l'on sape, la seule libre et laïque, au profit exclusif de l'enseignement privé, suivant en cela les directives européennes libérales sur l'ouverture du gigantesque marché de l'éducation dans les traités que la France a signés. Une parution de l'OCDE ne précisait-elle pas, en 1996 déjà : « *Les pouvoirs publics n'auront plus qu'à assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société*

*en général s'accroîtra à mesure que d'autres vont continuer à progresser. »? Christian MORISSON – un des principaux responsables de l'OCDE en matière d'enseignement, dans le Cahier n°13 OCDE 1996 « La faisabilité politique de l'ajustement », ne déclarait-il pas : « Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comporte pas de risques politiques. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire par exemple les crédits de fonctionnement aux écoles, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. » ? Tout cela a le mérite de la franchise mais le tort de ne pas être suffisamment connu du grand public qui, je l'espère - tout en doutant parfois - trouverait là nouvelle matière à nouvelle indignation.*

FD - 2016